

Les druzes et Israël : une relation complexe

La relation entre l'État israélien et les druzes est assez particulière : les druzes de Galilée n'ont pas été victimes de la Naqba – certains ont même combattu avec les milices juives dès 1948 – et ils sont restés dans leurs villages. Comment l'expliquer ? Et comment expliquer que les druzes du Golan n'ont pas été expulsés, contrairement aux autres habitants du plateau ? Mais avant d'essayer de comprendre ces situations particulières, il nous faut nous intéresser à la spécificité des druzes.

Qui sont les druzes ?

Les druzes sont une population proche-orientale professant une forme hétérodoxe de l'islam issue de la branche ismaélienne du chiïsme. On peut dater l'apparition des druzes au début du XI^e siècle, en Égypte, sous le calife fatimide al-Hakim (996-1021). À la fin de son règne, deux Persans, l'un de ses vizirs (al-Darazi, d'où vient le terme de druze) et Hamza commencèrent à prêcher une nouvelle doctrine dans laquelle l'imam al-Hakim fut petit à petit divinisé et à sa mort en 1021 (probablement assassiné), ils le proclamèrent occulté (invisible par les hommes), conformément à la tradition messianique chiïte.

La doctrine druze insiste sur l'unité absolue de Dieu : elle est nommée Din al-Tawhid (religion de l'unité divine). Si cette doctrine a pour base l'islam, et en particulier le soufisme, elle a aussi fait de nombreux emprunts aux autres monothéismes, à la philosophie grecque et même aux religions perse et indiennes. La doctrine des druzes étant secrète et ésotérique, elle n'est révélée, après les divers degrés de probation, qu'à une minorité d'initiés cooptés. Éloignée de l'islam orthodoxe, elle ne se réclame pas de la charia et n'a ni liturgie, ni lieux de culte.

Dès la mort de al-Hakim, les druzes commencent à être persécutés par les courants dominants de l'islam, sunnites et chiïtes, qui les considèrent comme hérétiques, car ils refusent de reconnaître le Prophète. Ils quittent donc l'Égypte pour s'installer dans la montagne libanaise (région du Chouf) puis, ils essaient dans une montagne syrienne qui prendra le nom de Djebel druze, dans le nord de la Palestine, sur les pentes du Mont Hermon et dans la région d'Alep. Ces persécutions, particulièrement violentes à certaines époques, durèrent jusqu'au XX^e siècle.

Aujourd'hui, le nombre de druzes est estimé de 900 000 à 2 millions dont 200 000 à un million en Syrie, 200 000 à 400 000 au Liban et 200 000 à 250 000 ailleurs. Environ 140 000 vivent en Israël (Mont Carmel et Haute-Galilée) et une vingtaine de milliers sur le plateau du Golan, annexé par l'État hébreu. Trois points communs à tous les druzes résidant au Proche-Orient sont l'attachement à la terre qui les a vus naître, la fidélité à l'État dans lequel ils vivent, mais aussi le maintien de leur spécificité et le refus de toute assimilation, continuant ainsi

une tradition multiséculaire, appuyée sur un « précepte qui commande aux druzes de dissimuler leurs croyances et de toujours faire allégeance au parti politique dominant, viatique permettant de comprendre les contradictions entre les attitudes politiques des différentes composantes de la minorité druze ».

Les druzes israéliens

L'arrivée des druzes dans le nord de la Palestine remonte au début du XVII^e siècle lors de l'expansion de l'émirat druze du Liban. Mais, les villages druzes vont se retrouver très rapidement sous la domination des juridictions ottomanes d'Acre et des collecteurs d'impôts musulmans. La revendication d'un statut de communauté autonome ne fut satisfaite ni par l'Empire Ottoman, ni par les Britanniques. Dans les années trente, les druzes palestiniens, tiraillés entre le nationalisme arabe et leur conscience de groupe ethnolinguistique, choisissent majoritairement une certaine neutralité, mais le mouvement sioniste, comprenant son intérêt à diviser les Palestiniens, avive les dissensions préexistantes entre druzes et sunnites et sollicite certains clans druzes. Pendant la guerre de 1948-1949, une partie des druzes coopère avec le mouvement sioniste si bien que les druzes ne sont pas victimes de la Naqba. Cette politique sioniste de soutien aux druzes s'explique par quelques éléments factuels (domination des druzes par les sunnites), mais aussi sur des éléments totalement imaginaires (références bibliques, comparaison abusive entre druzes et Juifs marranes...).

Après sa création, l'État hébreu distingue les druzes des autres Palestiniens. C'est ainsi qu'il autorise, dès 1956, les druzes à servir dans l'armée, instaurant entre juifs et druzes un véritable « pacte du sang » matérialisé par l'octroi en 1963 d'une autonomie communautaire en matière religieuse et judiciaire. Les druzes sont également présents dans d'autres instances sécuritaires (notamment la police des frontières et le service des prisons où ils peuvent occuper de hautes fonctions) et sont donc fréquemment au contact avec d'autres Palestiniens ce qui pose parfois problème... Cependant, l'État israélien ne cesse de limiter leur espace. Le point de focalisation essentiel des divergences entre l'État hébreu et les druzes est la question de la terre et son contrôle. En tout, c'est 80 % des terres druzes de Galilée qui ont été confisquées par Israël, bien que Ben Gourion ait promis, en 1948, le respect de la propriété de la terre...

Aujourd'hui, les 140 000 druzes de Galilée semblent bien intégrés à l'État d'Israël : selon un sondage du début des années 2000, ils se sentiraient à 90 % Israéliens. Mais, cette allégeance à l'État hébreu, si elle a pu être majoritaire et l'est peut-être encore, n'a jamais fait l'unanimité de la communauté druze : le cas du poète Samih al-Qâsim (1939-2015), un des chantres de la résistance palestinienne, en est le meilleur